

La loi Rilhac est un bouleversement des missions des directeurs et directrices d'école. Pour sud-éducation Somme, les changements proposés par la loi ne correspondent pas aux attentes des personnels du premier degré. Cela risque d'entraver le fonctionnement des établissements et ne répond pas aux besoins grandissants des écoles suites à la crise sanitaire. Sud éducation revendique un allègement réel des tâches administratives avec l'arrêt des différentes enquêtes qui relèvent plus du management que des besoins des écoles.

*Amiens, le 30 septembre 2021*

